

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FRESNES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU *Jeudi 25 janvier 2018* *à 20h30*

Séance du 25 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq du mois de janvier

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DYÉ Jean-Marie, Maire.

Date de convocation : 19 janvier 2018

Date d'affichage : 19 janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 14

Présents : MM DYÉ Jean-Marie, AUDIANNE Marie-Claude, CHARLUTEAU Grégory, RILLET Patricia, DEPOND Jean-Marie, FOINARD Corine, MONTARU Jean-Pierre, FOLLET Mireille, GAUTIER Patrick et BOIS Pierre.

Absents excusés : Mr CHARTRAIN Daniel donne pouvoir à Mr BOIS Pierre
Mr PRIOUX Sébastien donne pouvoir à Mr CHARLUTEAU Grégory
Mme GASTOUT Sandrine donne pouvoir à Mme FOINARD Corine
Mme HOMET Céline donne pouvoir à Mme AUDIANNE Marie-Claude
Mme BENOIST Béatrice

Madame RILLET Patricia a été nommée secrétaire de séance.

Après approbation du compte rendu des 7 décembre 2017 passage à l'ordre du jour.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire propose les orientations budgétaires d'investissement suivantes afin de préparer les budgets 2018 :

Projets en cours :

- Salles multi-activités
- Enfouissement des réseaux Rue de la Bièvre + carrefour Rue du vert Bois
- Horloge astronomiques

Propositions 2018 :

- Acquisition de terrains sur la D7 pour le projet voie piétonne et cyclable Fresnes-Contres
- Passerelle sur le Bief : achat des matériaux + restauration du mini-barrage
- Signalisation verticale limitation de vitesse Rue des Acacias et Rue de Chitenay
- Signalisation horizontale passages piétons à revoir (fonctionnement)

Le Conseil Municipal est d'accord pour retenir ces investissements afin de préparer les budgets 2018.

ACQUISITION DE RESERVES FONCIERES EN BORDURE DE LA D7

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de commencer les démarches amiables d'acquisitions foncières auprès des propriétaires situés en bordure de la D7 concernant le projet de piste cyclable et piétonne de Fresnes à Contres.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour, de débiter les démarches amiables concernant l'acquisition foncière de bandes de terrain auprès des propriétaires concernés par le projet de piste cyclable et piétonne sur la D7 reliant Fresnes à Contres, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour entamer les négociations.

INTERDICTION DE STATIONNEMENT DES GENS DU VOYAGE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre un arrêté pour l'interdiction de stationnement des gens du voyage sur tout le territoire Communal. Les aires d'accueil sont une compétence intercommunale ou incombent aux Communes de plus de 5 000 habitants.

Le Conseil Municipal est d'accord par 14 voix pour, de prendre un arrêté Municipal pour interdire le stationnement des gens du Voyages en dehors des aires aménagées à cet effet, soit sur tout le territoire communal.

PRIX D'UNE CONCESSION CAVURNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'achèvement des travaux au cimetière communal, et qu'il faut donc déterminer le prix d'une concession caverne. Il est rappelé le coût de cet investissement et il est proposé comme prix : 360 € pour 15 ans et 460 € pour 30 ans.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour de déterminer le prix d'une concession caverne comme suit :

- 360 € pour 15 ans
- 460 € pour 30 ans

PRIX D'UN EMPLACEMENT DE GRAVURE DANS LE JARDIN DU SOUVENIR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut également déterminer le prix d'un emplacement gravure sur la stèle du jardin du souvenir. Il est proposé de faire payer le prix de la plaque granit à faire graver au frais du propriétaire, soit 10 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour, de déterminer le prix d'un emplacement de gravure sur la stèle du jardin du souvenir à 10 €.

DENOMINATION DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut prendre une délibération pour entériner le choix du nom « Jean-Marie LECOMTE » pour le Groupe Scolaire de Fresnes.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 13 voix pour et un blanc de nommer le Groupe Scolaire de Fresnes « Jean-Marie LECOMTE ».

PACS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1^{er} novembre 2017 la gestion des PACS est assurée par les officiers de l'Etat Civil, et non plus par les greffes des Tribunaux d'instance.

Il est donc rappelé les officiers de l'Etat civil de notre Commune qui auront désormais la gestion du PACS en plus des autres attributions en matière d'Etat Civil: Monsieur le Maire, Mr Jean-Marie DYÉ, ainsi que les 3 Adjoints au Maire : Mme AUDIANNE Marie-Claude, Mr CHARLUTEAU Grégory et Mme RILLET Patricia.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR L'UTILISATION DE LA SALLE ENFANCE JEUNESSE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL-DE-CHER-CONTROIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'établissement d'une convention avec la Communauté de Communes Val-de-Cher-Controis pour la mise à disposition de la salle enfance jeunesse de notre projet de Salles multi-activités à la Communauté de Communes pour l'exercice de la Compétence enfance jeunesse. Il est donné lecture de cette convention.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise par 14 voix pour, Monsieur le Maire à signer cette convention de mise à disposition de la salle enfance jeunesse de notre projet de salles multi-activités à la Communauté de Communes Val-de-Cher-Controis, afin d'y exercer la compétence enfance jeunesse.

PAIEMENT D'UNE FACTURE D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de payer en investissement avant le vote du budget communal 2018 la facture des Ets POITOUT concernant l'aménagement complémentaire du parking du Lavoir d'un montant de 372 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour, de régler en investissement avant le vote du budget communal 2018 la facture des Ets POITOUT d'un montant de 372 € TTC correspondant à l'aménagement complémentaire du parking du Lavoir. Cette dépense sera reprise au compte 2128, dépense d'investissement du budget commune 2018.

TRANSFERT DES CHARGES DE PERSONNEL DU BUDGET COMMUNE AU BUDGET EAU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que tous les ans il est effectué un transfert des charges de personnel correspondant à la gestion du service des eaux du budget commune vers le budget eau. Dorénavant, il est nécessaire de prendre une délibération pour cette refacturation des charges de personnel. Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de prendre cette délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour, de refacturer du budget principal commune au budget AEP les Charges de personnel incombant à la gestion du service des eaux à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette refacturation se fera annuellement en fin d'année.

TRANSFERT DES CHARGES DE PERSONNEL ET D'ENTRETIEN DE LA STATION

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de refacturer au budget assainissement, comme pour le budget eau, les charges de personnel incombant à l'entretien de la station, avec prise en compte du coût du matériel, avec effet rétroactif. Un tableau détaillant le coût des charges de personnel avec matériel pour l'entretien de la station avec et sans la coupe des roseaux a été effectué. Le coût annuel est de 5055,18 € sans la coupe des roseaux (à compter de 2015) et de 7 430,23 € avec la coupe des roseaux par le personnel communal (de 2006 à 2014) soit un coût total de 2006 à 2017 qui aurait dû être pris en charge par le budget assainissement 82 037,60 €. Monsieur le Maire précise que légalement, il ne peut y avoir une rétroactivité de plus de 4 ans.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour, de refacturer du budget principal au budget assainissement les charges de personnel avec le coût du matériel incombant à l'entretien de la station d'épuration à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette refacturation se fera annuellement en fin d'année. Il est également décidé de refacturer ces charges rétroactivement sur 4 ans.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un devis pour la reprise de la Route de Favras avec débernage, remise en état des bas-côtés, réalisation d'un regard et exutoire et renforcement du carrefour de la Gendronnière d'un montant HT de 3 803 €. Après étude de ce devis il va être demandé des rectifications. Le Conseil Municipal est d'accord pour effectuer ces travaux d'entretien de voirie.

Madame RILLET Patricia propose de faire intervenir, comme cela s'est fait dans d'autres Communes, la Brigade d'intervention de la Gendarmerie pour une réunion d'informations et de préventions afin de sensibiliser les habitants aux diverse fraudes vol et arnaques par internet ou autres, ainsi que les comportements à risque...

La séance est levée à 21h45

Le Maire,
J.M DYÉ.